

**Certificat d'examen de type
n° F-03-I-297 du 22 septembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011301-D3

Calibreurs acoustiques 01dB Acoustics & Vibration types Cal 01, Cal 01S, 5117 (classe 1)

Calibreur acoustique 01dB Acoustics & Vibration type Cal 02 (classe 2)

Calibreur acoustique NORSONIC type 1251 (classe 1)

Sonomètres 01dB Acoustics & Vibration types Symphonie, SIP 95, SIP 95S (classe 1)

Sonomètres 01dB Acoustics & Vibration types SLS 95, SLS 95E et SLS 95S (classe 2)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

DEMANDEUR :

01dB Acoustics & Vibration – 200 chemin des Ormeaux – 69578 LIMONEST cedex

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société 01dB Acoustics & Vibration le bénéfice des décisions et certificats suivants, initialement prononcés au bénéfice de la société 01 dB-Stell et 01 dB :

- n° F-02-I-041 du 25 mars 2002 relatif aux calibreurs acoustiques 01 dB-Stell types Cal 01, Cal 01S et Cal 02,
- n° 98.00.862.001.1 du 13 janvier 1998 relative au calibreur NORSONIC modèle 1251, transféré au bénéfice de la société 01 dB-Stell par le certificat n° 01.00.862.001.1 du 22 mai 2001 relatif aux calibreurs acoustiques 01 dB types Cal 01, Cal 01S, Cal 02 et au calibreur acoustique NORSONIC type 1251,
- n° 98.00.862.002.1 du 28 septembre 1998 relative au calibreur AKSUD modèle 5117, transférée au bénéfice de 01 dB par la décision n° 99.00.860.001.2 du 1^{er} septembre 1999 relative aux sonomètres ACLAN modèles SDH 80 h, SIP 95 et SIP 95S et aux calibreurs AKSUD modèles 5113 et 5117,
- n° 00.00.861.003.1 du 25 août 2000 complétée par les certificat n° 01.00.861.005.1 du 18 décembre 2001, n° F-02-I-060 du 24 mai 2002, n° F-02-I-193 du 17 décembre 2002 relatif au sonomètre 01 dB modèle Symphonie,

- n° 98.00.861.003.2 du 28 septembre 1998 relative au sonomètre ACLAN type SIP 95, complétée par les décisions n° 98.00.861.006.2 du 22 décembre 1998 ⁽¹⁾, n° 99.00.861.002.2 du 9 septembre 1999, n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000 relatives aux sonomètres ACLAN modèles SIP 95 et SIP 95S, par la décision n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S et par le certificat n° 01.00.861.003.1 du 7 novembre 2001 relatif aux sonomètres 01dB types SIP 95, SIP 95S et SLS 95S,
- n° 99.00.861.001.2 du 19 juillet 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95, SLS 95E, SLS 95S, complétée par la décision n° 99.00.861.003.2 du 14 septembre 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95S, complétée par la décision n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000 relative au sonomètre 01dB modèles SLS 95, SLS 95S et SLS 95E, par la décision n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S et par le certificat n° 01.00.861.003.1 du 7 novembre 2001 relatif aux sonomètres 01dB types SIP 95, SIP 95S et SLS 95S.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des calibreurs et sonomètres, objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions et certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par les décisions et certificats précités.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011301-D, chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite de chaque décision et certificat précités restent inchangée. Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

